



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2023 À 16 h 30 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 21 août 2023, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Lisa Cadorette, Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse Nathalie Bresse.

Le conseiller Stéphane Baillargeon est absent.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

1.
Ouverture de la séance extraordinaire à 16 h 30.

2023-08-191

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Achat de gravier – rechargement de chemin
4. Contrôle qualitatif des matériaux relatif au projet de construction de la rue Rose-Yvonne-Bégin
5. Achat d'une rétrocaveuse
6. Embauche de la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire
7. Embauche d'un employé au poste de journalier préposé à la voirie
8. Période de questions
9. Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 août 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-08-192

3.
ACHAT DE GRAVIER – RECHARGEMENT DES CHEMINS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu cinq soumissions pour l'achat de gravier :

	\$/TM (option A)	\$/TM avec transport (option B)	\$ total 8000 tonnes	Transport avec l'association
DJL	11,00 \$	---	Option A : 88 000 \$ Option B : ---	
Gravière Stéphane Nadeau	14,00 \$	25,50 \$	Option A : 112 000 \$ Option B : 204 000 \$	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Gravière Bouchard	10,20 \$	22,00 \$	Option A : 81 600 \$ Option B : 176 000 \$	
Gravière Stoke	9,64 \$	16,39 \$	Option A : 77 120 \$ Option B : 131 120 \$	17,51 \$
Excavation Steve Leblanc (Westleyville)	13,75 \$	16,75 \$	Option A : 110 000 \$ Option B : 134 000 \$	15,07 \$

CONSIDÉRANT QUE pour le calcul du coût, il faut ajouter le coût du transport lors de la livraison du gravier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise l'achat de 8000 TM de gravier pour le rechargement du chemin Sand Hill au coût de 13,75 \$/TM de l'entreprise Excavation Steve Leblanc au site du chemin Westleyville. Sujet à la vérification de la granulométrie.

Le transport sera effectué par l'association nationale des camionneurs artisans.

Le coût total avec transport revient à 15,07 \$ par tonne métrique.

Poste budgétaire :03-310-00-045 chemin Sand Hill.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-08-193

4. **CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA RUE ROSE-YVONNE-BÉGIN :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des soumissions et que nous avons reçu trois soumissions pour le contrôle qualitatif des matériaux relatif au projet de construction de la rue Rose-Yvonne-Bégin ;

CONSIDÉRANT QUE les trois soumissionnaires sont :

- Englobe 13 308,50 \$
- FNX innov. 13 685,80 \$
- Solmatech 15 839,07 \$

CONSIDÉRANT QUE les trois soumissionnaires sont conformes à nos exigences ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Englobe au montant de 13 308,50 \$ avant taxes pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs au projet de construction de la rue Rose-Yvonne-Bégin.

Poste budgétaire : règlement d'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5. **ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE : REPORTÉ**



No de résolution
ou annotation
2023-08-194

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

6.
EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE DES LOISIRS, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE :

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire sera prochainement vacant ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Martine Deschênes avait été embauchée le 3 juillet 2023 par la résolution 2023-07-174 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Martine Deschênes a finalement refusé le poste avant son entrée en fonction ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été créé afin d'évaluer les candidatures ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte d'embaucher madame Gabrielle Thériault au poste de directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire selon les conditions stipulées dans son contrat et qu'elle sera en fonction à partir du 5 septembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-08-195

7.
EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU POSTE DE JOURNALIER PRÉPOSÉ À LA VOIRIE :

CONSIDÉRANT QUE M. Gabriel Lebel occupe actuellement le poste de journalier proposé à l'entretien des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QU'avec la nouvelle convention collective, un nouveau poste de journalier préposé à la voirie est disponible à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE M. Gabriel Lebel souhaite changer de poste pour occuper les fonctions de journalier préposé à la voirie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de monsieur Gabriel Lebel comme journalier préposé à la voirie selon les conditions de la convention collective en vigueur.

Il est également résolu que l'embauche et le maintien du lien d'emploi soient conditionnels à l'obtention M. Gabriel Lebel d'un permis de conduire classe 3 au plus tard le 3 juin 2024 ;

Il est également résolu que la date d'embauche de M. Gabriel Lebel au poste de journalier préposé à la voirie soit quand la Municipalité aura pourvu le poste actuel de M. Lebel de journalier préposé à l'entretien des bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.
PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.



No de résolution
ou annotation

2023-08-196

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 17 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE